



Ville de Genève Service de la Communication
20 FEV. 2012
Atteint par:
Copies:

Madame Alexandra RYS
Présidente du Conseil Municipal
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 15 février 2012

Madame la Présidente,

Il a été porté à notre attention une intervention de M. Denis Menoud lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

Dans son intervention, M. Menoud remet gravement en cause l'association Dialogai en l'accusant d'avoir trompé les services financiers de la Ville de Genève, et particulièrement M. Manuel Tornare dans l'usage d'une subvention exceptionnelle.

Nous nous devons de rétablir la réalité des faits et le déroulement chronologique des événements qui ont provoqué cette attribution de subvention.

Suite à un nouveau bris de vitres dans nos locaux en décembre 2010, notre compagnie d'assurances a refusé de reconduire notre contrat dit "assurance choses", argumentant d'une riscologie trop importante. Nous avons, en effet, subi une dizaine de bris de vitres en trois ans de 2008 à 2010 et deux cambriolages.

La seule compagnie qui a accepté de couvrir nos risques a eu deux exigences pour le faire :

- 1 - l'installation d'un système d'alarme relié à une centrale;
- 2 - le changement de la porte de nos locaux donnant sur la Rue de la Navigation devenue trop vétuste.

Nous avons donc dû changer cette porte. Le chantier s'est élevé à CHF 18'372.95. Nous avons demandé une aide d'urgence pour la part que notre trésorerie ne pouvait assurer, soit CHF 10'000.-

La totalité de la somme généreusement accordée par la Ville de Genève a été utilisée pour l'objet qui avait motivé la demande et exclusivement pour cet objet, sans qu'intervienne aucun remboursement au titre d'un sinistre couvert par notre assurance.

Nous souhaitons rappeler aussi que toutes les subventions reçues par Dialogai sont liées à un contrat de prestations avec le Département de l'Action Régionale, de l'Economie et de la Santé de la République et Canton de Genève, prestations de santé publique soumises à un contrôle strict. Leur bon usage est donc vérifiable annuellement.

Les allégations de M. Menoud sont donc mensongères et diffamatoires aussi bien pour notre association que pour le Conseiller Administratif concerné.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir, par les moyens que vous jugerez utiles, communiquer à l'ensemble du Conseil Municipal cette mise au point au nom du droit de réponse.

Nous restons à votre disposition pour plus de précisions ou pour vous fournir les documents justificatifs.

Nous vous remercions de votre sollicitude et vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations les plus respectueuses.

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'B' and 'C' with a long horizontal stroke extending to the right.

Bladymir Corrales
Président